
CIRCULATION RÉGLEMENTÉE

02 mai 2019 • AMBOISE

Le 02 mai 2019, une partie du centre ville d'Amboise sera fermée à la circulation et partiellement au stationnement.

Des contrôles seront effectués.

Le Château Royal et le Château du Clos Lucé seront également fermés pendant les visites présidentielles.

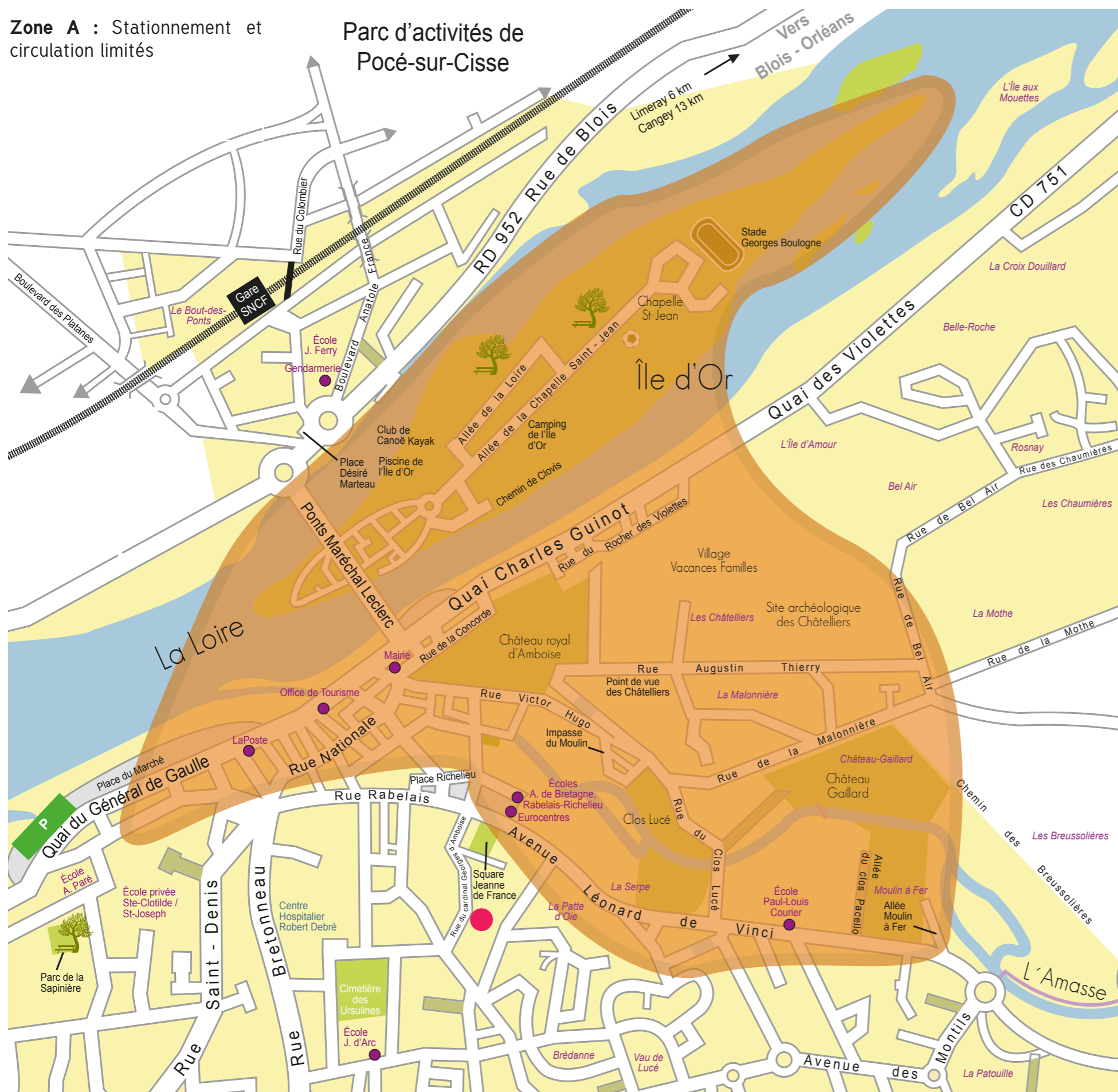
CONSULTEZ LE PLAN
DE RESTRICTION DE
CIRCULATION ET
DE STATIONNEMENT
À L'INTÉRIEUR.

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.indre-et-loire.gouv.fr

— VIVA —
Leonardo
Da Vinci !
— 2019 —
500 ANS DE
RENAISSANCE(S)
EN CENTRE-VAL DE LOIRE



Zone A : Stationnement et circulation limités

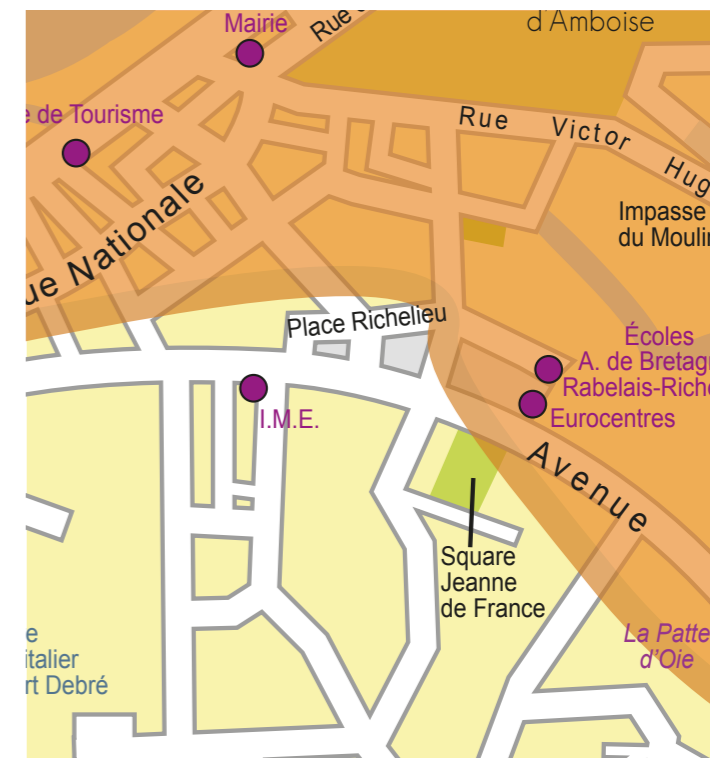


Parc d'activités de Pocé-sur-Cisse

Île d'Or

Zone fourrière : Si vous n'avez pas déplacé votre véhicule de la zone interdite avant 7h le 1er mai 2019, vous devrez le récupérer ici (ancienne caserne des pompiers, rue du Cardinal Georges d'Amboise).

P Zone parking gratuit, accessible au public



Écoles Anne de Bretagne et Rabelais-Richelieu : dépose scolaire (bus et parents d'élèves) possible sur la Place Richelieu, accessible par la rue Rabelais et Cardinal Georges d'Amboise.



Zone B + Allée de la Chapelle Saint-Jean (Île d'Or) : Interdiction de stationnement et circulation piétonne interdite sauf personnes autorisées

ÉTABLISSEMENT D'UN PÉRIMÈTRE DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT (PLAN À L'INTÉRIEUR)

CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ET DES PIÉTONS

Le mercredi 1^{er} mai 2019 à partir de 7h :

La circulation des **véhicules** (deux roues, véhicules légers, poids lourds, cars de tourisme, transports scolaires, transport urbain...) sera difficile dans le **périmètre A** de sécurité.

Le jeudi 2 mai 2019 de 7h à 17h :

- La circulation de **tous les véhicules** (deux roues, véhicules légers, poids lourds, cars de tourisme, transports scolaires, transport urbain) sera interdite dans ce **périmètre A**.

- La circulation **piétonne** sera restreinte et réservée en toute proximité du Château Royal et du Château du Clos Lucé aux personnes autorisées et inscrites sur une liste définie au préalable et arrêtée par la Préfecture (**périmètre B**).

Les commerces et établissements privés (banques, commerces, services...) organisent leur activité en conséquence.

Des contrôles d'identité seront effectués.

CONTACTS ET INFORMATIONS :

Préfecture d'Indre-et-Loire

02 47 33 10 05

02 47 33 10 06

Plan du périmètre de sécurité et arrêtés municipaux à consulter sur :

www.ville-amboise.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Du mercredi 1^{er} mai 2019 à 7h au jeudi 2 mai 2019 à 17h :

- **Le stationnement** sera limité sur la voie publique, dans le périmètre orange de sécurité et interdit dans certaines rues. Les riverains devront prendre les dispositions nécessaires dès la veille (sortir son véhicule du **périmètre B + allée de la Chapelle Saint Jean**).

Les parkings suivants seront **fermés au public**. Tout stationnement y sera formellement interdit (hors véhicules accrédités) :

- Cœur de ville (partie est)
- Tanneurs
- Saint-Thomas
- Le mail
- Le kiosque
- Tour Heurtault
- Anciens combattants en AFN
- Max Ernst
- Bords de Loire
- Parkings du Clos Lucé

Le parking Cœur de ville de la place du marché reste **ouvert au public** dans toute sa partie ouest ainsi que le parking Richelieu (dépose scolaire de l'école). Nous invitons tous les habitants concernés par le **périmètre B** de sécurité qui auront besoin d'utiliser leur véhicule les 1^{er} et 2 mai à stationner dans ces zones.

Tout véhicule ne respectant pas cette consigne sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

